

# Les préoccupations d'apprentis romands

**COURRIER.** Un contrat avec un temps d'essai à même où l'on a suivi l'apprentissage, est-ce normal? Puis-je partir en vacances alors que je

suis en incapacité de travail? En collaboration avec la Société suisse des employés de commerce, «20 minutes» répond aux apprentis.

## Cotisations sociales sur les alloc

### QUESTION

J'ai eu une petite fille il y a quelques mois et maintenant j'ai recommencé à travailler. Je viens toutefois de m'apercevoir que mon employeur me retient les cotisations sociales (AVS/AI/APG et AC) sur les allocations familiales. Je trouve ça bizarre... **Eliane**



### RÉPONSE

En effet. Les cotisations sociales sont perçues sur le salaire déterminant. Il s'agit du revenu du travail ordinaire ainsi que celui pour d'éventuelles heures supplémentaires, indemnités de vacances, etc. Aucune cotisation so-

ciale ne doit être prélevée sur les allocations familiales ni sur les indemnités d'assurance accident ou perte de gain en cas de maladie. Vous pouvez donc revendiquer le remboursement de ces cotisations.

## Période d'essai contractuelle

### QUESTION

J'ai terminé mon apprentissage fin juillet et mon entreprise formatrice a décidé de me proposer un contrat à partir du mois de septembre. Par contre, ce qui m'étonne est que le contrat que l'on m'a soumis comporte un temps d'essai de 3 mois! Pourtant, tout le monde me connaît déjà. Est-ce normal? **Marion**



### RÉPONSE

Le temps d'essai a pour but de permettre aux parties d'apprendre à se connaître, à se rendre compte si les prestations promises leur conviennent, à réfléchir si elles désirent s'engager à long terme et, dans la néga-

tive, à se départir du contrat dans un court délai. Vos supérieurs vous connaissent et le travail confié ne sera pas fondamentalement différent de celui effectué durant l'apprentissage. Un temps d'essai n'a dès lors aucun sens.

## Sous le soleil en étant malade

### QUESTION

Cela fait deux mois que je suis en incapacité de travail pour cause de dépression. Mon médecin m'a conseillé de changer d'air et j'ai pensé que je pourrais partir en vacances au soleil. Mon médecin soutient mon projet, mais je ne sais pas si j'ai le droit de partir. **Ariane**



### RÉPONSE

Une incapacité de travail n'exclut pas forcément les vacances. Mais vous devez vous assurer que l'objectif de repos de votre séjour sera atteint. Votre médecin devra attester du bienfait de cette pause et l'assurance devra

aussi donner son accord. Si vous partez, sachez que ces jours seront naturellement intégralement déduits de votre droit aux vacances et que le salaire complet devra être versé par votre employeur durant cette période.

## Comment récupérer des vacances?

### QUESTION

Notre entreprise ferme trois semaines en été. Pour ne pas prendre ce temps en vacances, nous travaillons plus les six premiers mois de l'année. Mais je suis tombée malade pendant la fermeture estivale. Je n'ai donc pas pris mes vacances. Mais mon employeur m'a dit que j'ai perdu les heures de compensation. **Christine**



### RÉPONSE

Il arrive que les employeurs proposent de compenser une partie de la fermeture de l'entreprise par du temps de travail supplémentaire effectué au préalable. Ces moments travaillés en plus sont acquis à l'employé qui les a effec-

tés et il est dès lors normal que celui-ci puisse les compenser, même s'il était malade durant le congé prévu. Votre employeur devra dès lors soit vous accorder un congé de durée équivalente, soit vous rémunérer ces heures.

## Trop de détenus, peu de matons



**PRISONS.** Notre pays aurait besoin de 2400 gardiens supplémentaires, a estimé Ulrich Luginbühl, directeur du Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire de Fribourg, dans le «SonntagsBlick». Les prisons comptent plus de 6000 personnes confinées dans leurs murs et seulement moins d'un gardien pour deux détenus. Le centre envisage l'ouverture d'un nouveau lieu de formation.

## Succéder à ses parents? Non!

**PME.** Selon une étude de l'Université de Saint-Gall, les jeunes ne veulent pas reprendre l'entreprise familiale. Seuls 3% des Suisses interrogés sont d'accord d'assurer la relève après leurs études. 10% d'entre eux envisagent de le faire dans les cinq ans qui suivent la fin de leur formation. La plupart des étudiants préféreraient travailler en tant qu'employés dans une autre société. Ce faible taux de successeurs met en danger l'avenir des entreprises familiales suisses.

### LE GASPILLAGE

# 25 pour cent

C'est la part d'e-mails que reçoit chaque jour un employé et dont le contenu est indispensable au travail, selon le cabinet d'études de marché britannique Loudhouse Research. 11% des messages inutiles seraient des e-mails personnels et 7% des spams.

## Nouvelle approche pour dresser le bilan

**FEMMES.** Active dans le conseil et l'accompagnement professionnel destinés aux femmes, l'agence CAP s'est dotée d'un nouvel outil dans le domaine du bilan de compétences. L'approche TRIMA, d'origine québécoise, s'intéresse à plusieurs

dimensions du comportement humain: les préférences, les compétences et le leadership.

Première étape: un questionnaire identifie les valeurs professionnelles de la personne, ses modes de pensée, ses objectifs et ses compétences.

Dans un deuxième temps, les résultats sont analysés. Ce qui servira à valoriser les atouts de la femme, à vérifier l'adéquation avec sa cible professionnelle et à mettre en place un projet. Cette méthode s'adresse notamment aux personnes

qui se relancent sur le marché du travail ou qui doivent opérer des choix professionnels.

Le bilan peut être fait dans les locaux de l'agence à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds ou à Yverdon-les-Bains. -MGE  
→ [www.cap-pro.ch](http://www.cap-pro.ch)